

## MEDECIN REFERENT DU SERVICE DES CRECHES DEPARTEMENTALES

<b>Poste n°xxxxx/Pôle Solidarité</b>	
<b>Classification</b>	<p>Métier de rattachement : sans objet pour le moment          Poste de rattachement : sans objet pour le moment          Filière : médico sociale</p> <p>Poste de catégorie A, relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux          Cotation du poste : A4-1          Lieu d'affectation : Service central des crèches          Fonction d'encadrement : Oui : assistante et référent-e santé          Prime + NBI : « prime du poste » et NBI Conseil technique          Quotité de travail : 100%</p>
<b>Environnement du poste de travail</b>	<p>Direction : Direction de l'Enfance et de la Famille          Service : Service des crèches départementales          Bureau : 528          Cellule/Pôle/Secteur : Pôle Experts</p>
<b>Position du poste dans l'organisation</b>	Supérieur hiérarchique direct : Chef-fe de service des crèches
<b>Raison d'être</b>	<p>Dans le cadre des textes législatifs régissant les établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE), des orientations départementales et du projet éducatif des crèches départementales (PECD), le/la médecin référent-e du service des crèches agit en faveur de la santé des enfants accueillis en crèches départementales.</p> <p>Il-elle assure la coordination des actions de prise en charge et des mesures de prévention et de protection des enfants accueillis.</p> <p>Il-elle est en appui technique auprès des équipes et de la direction dans le domaine de la santé.</p> <p>Il-elle peut être amené-e à organiser la continuité des missions des médecins de crèche en lien avec le service de PMI.</p>
<b>Missions</b>	<p>S'assurer en collaboration avec le-la médecin, le-la psychomotricien-ne, le-la psychologue et l'équipe de crèche que les conditions d'accueil permettent le bon développement et l'adaptation de chaque enfant dans l'établissement.</p> <p>En lien avec le service de PMI, élaborer, mettre en place et évaluer des propositions d'actions d'éducation et de promotion de la santé des enfants accueillis.</p> <p>Elaborer et veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et de sécurité concernant notamment l'alimentation, les locaux et les règles de prophylaxie.</p> <p>En lien avec la MPP, le-la médecin et le-la directeur-riche de l'EAJE (et le-la référent-e de santé le cas échéant), déterminer les mesures à prendre en cas de maladies contagieuses ou d'épidémie et s'assurer de leur mise en œuvre.</p> <p>Définir les protocoles d'actions dans les situations d'urgence incluant les modalités de recours aux services d'urgence. Veiller à leur mise en œuvre en concertation avec le-la médecin et le-la directeur-riche de l'EAJE (et le-la référent-e santé le cas échéant). Pour cela, assurer la mise à disposition de matériels et de formations adaptés.</p> <p>En lien avec l'Instance de Médiation et de Recours promouvoir l'intégration des enfants en situation de handicap de part une affection chronique ou tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière. Et le cas échéant veiller à la mise en place de mesures d'adaptation et d'un protocole d'accueil individualisé (PAI).</p>

## Compétences

### • Relationnelles

- Savoir travailler en équipe pluri-professionnelle
- Savoir communiquer et partager l'information dans le respect de la confidentialité et du secret médical
- Savoir transmettre ses connaissances et/ou son expertise
- Savoir adapter sa posture professionnelle au regard de situations humainement et socialement complexes

### • Organisationnelles

- Savoir organiser, planifier son travail en fonction des priorités de l'activité
- Capacité à réagir en situation imprévue et à gérer l'urgence
- Savoir s'inscrire dans la mise en œuvre des objectifs collectifs du projet de santé publique
- Savoir travailler en partenariat avec les différents acteurs (internes/externes, terrain/institutionnels)

### • Techniques

- Connaître le cadre réglementaire, les enjeux et les évolutions en matière d'accueil petite enfance
- Savoir développer des moyens de prévention, d'éducation et de promotion de la santé de l'enfant
- Avoir des capacités d'analyse et de synthèse
- Savoir évaluer une situation de protection de l'enfance

## Niveau d'études :

**Diplômes requis : Doctorat en médecine, spécialiste compétent ou qualité en pédiatrie, ou médecin généraliste possédant une expérience clinique auprès d'enfants**

## Expérience (s) professionnelle(s) sur un poste similaire

Souhaitée(s)  Requise(s)

## Caractéristiques principales liées au poste

- Horaires spécifiques :
- Permis de conduire obligatoire
- Déplacements province et étranger
- Astreintes

- Logement de fonction
- Vaccins obligatoires et recommandés
- Port d'une tenue adaptée

Autre caractéristique : consacrer 10% de son temps de travail hebdomadaire à la mise à jour de ses connaissances. Il pourra conserver une activité clinique de PMI auprès d'enfants

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser sous la référence **PPRHD/DGP/ERH2/DEF/MEDECINREF/19-70**

A L'ATTENTION DE :

MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
Pôle Pilotage, Ressources Humaines et Diversité  
Direction de la Gestion du Personnel  
Equipe ERH2  
93006 BOBIGNY CEDEX

Ou par mail à [erh2-recrut-creches@seinesaintdenis.fr](mailto:erh2-recrut-creches@seinesaintdenis.fr)